Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_083-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Conseil Municipal
du Lundi 29 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	26	27

Vote	
A l'unanimité	
Pour	: 27
Contre	: 0
Abstention	: 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : **07/07/2026**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.
L'an 2026, le 29 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur GUINARD Arnaud, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 23/06/2026.

Présent(e)s : M. GUINARD Arnaud ; Mme GOGUET Pascale, Mme COTTO Rozenn, M. EPAILLARD Ludovic, Mme MESMIN Roseline, M. GRASBON Frédéric, Mme GUIHARD Lydie (adjoints) ; M. CHILOU Hervé, Mme DANDO Géraldine, M. ROLLAND Thierry, M. PERROCHEAU Jean-Christian, M. LEMÉTAYER Armel, Mme ROUSSIN Christine, Mme CLÉMENT Valérie, Mme LE BIHAN - RAVARY Anne, M. HARDÉ Vincent, Mme BAREL Aude, M. TALLENDIER Louis, Mme JAMES Anaïs, Mme LE DEUN Solen, M. LE VAILLANT Erwan, Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, Mme ETIENNE Valérie, M. BARDEL Philippe, M. EL YAZIDI Mohamed

Absent(s) ayant donné procuration : M. DE OLIVEIRA Manuel à M. GUINARD Arnaud

Secrétaire de séance : M. HARDÉ Vincent

DÉLIBÉRATION 2026 -083 — Révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires à compter du 1er septembre 2026

Rapporteur : Madame Roseline MESMIN, Adjointe déléguée à l'enfance, affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires

Les tarifs des services enfance -périscolaires, extrascolaires et restauration- actuellement en vigueur ont été votés par le Conseil Municipal par délibération n° 2025-053 du 19 mai 2025, et sont applicables depuis le 1er septembre 2025 (soit à la rentrée scolaire).
Il est proposé au Conseil Municipal, pour tenir compte de l'augmentation des frais de gestion des services et des investissements réalisés, une augmentation générale de ces tarifs, à compter du 1er septembre 2026, date de la rentrée scolaire.
Il est rappelé que l'accès aux services extrascolaires et périscolaires de la Commune n'est possible que sous réserve que les enfants aient été au préalable inscrit via le portail famille. Chaque famille doit faire une demande auprès du service enfance de la Commune pour la création d'un compte utilisateur. Sans cette réservation, l'accès au service pourra être refusé à l'enfant. Les délais d'inscription et de désinscription aux différents services sont les suivants :
-Service de restauration inscription et désinscription jusqu'à 48h avant le service.
-Service périscolaire (matin, soir, mercredi) inscription et désinscription jusqu'à 48h avant le service.
-Service extrascolaire (vacances scolaires) inscription et désinscription jusqu'à 48h avant le service.
-Camps inscription définitive lors de la réunion d'information.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_083-DE

Vu l'avis favorable à ce sujet de la Commission « Enfance – Affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires » en date du 8 juin 2026.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les tarifs suivants pour les services périscolaires et extrascolaires de la Commune, à compter du 1er septembre 2026 :

1 – TARIFS DE RESTAURATION :

1.1 - Restaurant scolaire (uniquement les jours scolaires)

Catégorie de QF	Tarifs 2026-2027*	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	3,61 €*	4,87 €*
620€ ≤ QF < 950€	4,02 €*	5,43 €*
950€ ≤ QF ≤ 1000€	4,60 €*	6,21 €*
1000€ < QF < 1200€	4,60 €	6,21 €
1200€ ≤ QF < 1500€	5,08 €	6,85 €
QF ≥ 1500€	5,57 €	7,53 €
Tarif spécial en cas de fourniture d'un panier repas	2,20 0€	2,20 €
Personnel périscolaire	4,16 €	
Enseignant et extérieur à titre exceptionnel	7,28 €	7,28 €

** Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat pour le soutien d'une tarification sociale dans les cantines scolaires, et pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1,00 € maximum,* ***le tarif de restauration des familles dont le QF est inférieur ou égal à 1000€ sera en réalité facturé 1,00 €. Cette tarification concerne uniquement les repas pris sur les journées scolaires.***

1.2 - Restaurant périscolaire et extrascolaire (mercredi et période de vacances)

Catégorie de QF	Tarifs 2026-2027	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	3,61 €	4,87 €
620€ ≤ QF < 950€	4,02 €	5,43 €
950€ ≤ QF ≤ 1000€	4,60 €	6,21 €
1000€ < QF < 1200€	4,60 €	6,21 €
1200€ ≤ QF < 1500€	5,08 €	6,85 €
QF ≥ 1500€	5,57 €	7,53 €
Tarif spécial en cas de fourniture d'un panier repas	2,20 €	2,20 €
Personnel périscolaire	4,16 €	4,16 €
Enseignant et extérieur à titre exceptionnel	7,28 €	7,28 €

La fiche d'inscription au service de restauration est à renseigner entièrement et à signer chaque année scolaire.
La réservation d'un repas entraîne une facturation même si l'enfant est absent (sauf sur présentation d'un certificat médical) ; la non-réservation du repas entraînera une facturation de deux repas par oublis.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_083-DE

Lors des grèves, la réservation du repas sur le portail famille permet au personnel du service Enfance de comptabiliser la présence au Service Minimum d'Accueil (SMA). Les familles sont invitées à modifier la réservation prévue suivant la présence ou non de l'enfant au SMA. La non-réservation du repas pendant le SMA ou la surréservation du repas entraînera une facturation de deux repas. Le délai légal de prévenance des grèves étant de 24h, le délai de réservation sera modifié lors du SMA ; le service enfance ne pourra ouvrir la réservation à la restauration que lorsque les enseignants grévistes seront connus du service.

2 – TARIFS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES :

2.1 - Accueil du matin (jours scolaires)

Catégorie de QF	Tarifs 2026-2027*	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	1,21 €	1,60 €
620€ ≤ QF < 950€	1,36 €	1,79 €
950€ ≤ QF < 1200€	1,51 €	2,00€
1200€ ≤ QF < 1500€	1,70 €	2,25 €
QF ≥ 1500€	1,82 €	2,42 €

** Par présence durant les horaires d'ouverture de l'accueil de garderie du matin, entre 7h15 et 8h20. Exceptionnellement la durée de l'accueil peut être modifiée, le tarif restera inchangé.*

2.2 - Accueil du soir périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi semaine scolaire)

Catégorie de QF	Tarifs 2026-2027*	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	1,98 €	2,67 €
620€ ≤ QF < 950€	2,22 €	2,99 €
950€ ≤ QF < 1200€	2,89 €	3,90 €
1200€ ≤ QF < 1500€	3,27 €	4,41 €
QF ≥ 1500€	3,50 €	4,73 €

** Par présence durant les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire du soir, entre 16h45 et 19h. Exceptionnellement la durée de l'accueil peut être modifiée, le tarif restera inchangé.*

2.3 - Accueil de loisirs multisites périscolaire (mercredis)

Catégorie de QF	Habitants de Romillé - Tarifs 2026-2027		
	Tarif journée*	Tarif ½ journée avec repas*	Tarif ½ journée sans repas
QF < 620€	14,11 €	8,43 €	6,96 €
620€ ≤ QF < 950€	15,88 €	9,49 €	7,80 €
950€ ≤ QF < 1200€	17,64 €	10,55 €	8,68 €
1200€ ≤ QF < 1500€	19,39 €	11,82 €	9,73 €
QF ≥ 1500€	21,15 €	12,90 €	10,62 €
Catégorie de QF	Habitants de communes extérieures - Tarifs 2026-2027		
	Tarif journée*	Tarif ½ journée avec repas*	Tarif ½ journée sans repas
QF < 620€	18,87 €	11,27 €	9,31 €

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260629-2026_083-DE

620€ ≤ QF < 950€	21,23 €	12,69 €	10,43 €
950€ ≤ QF < 1200€	23,59 €	14,12 €	11,61 €
1200€ ≤ QF < 1500€	25,93 €	15,81 €	13,01 €
QF ≥ 1500€	26,92 €	17,26 €	14,19 €

** le repas est facturé en plus du tarif indiqué*

2.4 - Accueil de loisirs multisites extrascolaire (vacances uniquement) :

Catégorie de QF	Tarifs 2026-2027 (par heure*)	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
QF < 620€	1,37 €	1,86 €
620€ ≤ QF < 950€	1,53 €	2,06 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	1,70 €	2,29 €
1200€ ≤ QF < 1500€	1,95 €	2,63 €
QF ≥ 1500€	2,11 €	2,85 €

** Toute heure engagée est due dans les limites des heures d'ouverture du service, le repas est facturé en plus du tarif indiqué.*

2.5 - Supplément pour les activités complémentaires (valable quel que soit l'accueil)

Type d'activité	Tarifs 2026-2027	
	Habitants de Romillé	Habitants de communes extérieures
Sur place à Romillé et/ou activité à faible coût (activité « découverte »)	3,92 €	3,92 €
Extérieure et/ou activité à coût moyen (activité « découverte plus »)	6,49 €	6,49 €
Activité spécifique à coût élevé (activité « découverte super plus »)	10,41 €	10,41 €

Concernant les accueils périscolaires et extrascolaires, toute réservation non honorée par la présence ou toute absence de réservation de l'enfant sera facturée double sauf justificatif médical. Tout retard pour venir chercher l'enfant à la fermeture des accueils de loisirs sera facturé double.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	27
NOMBRE DE VOIX POUR	:	27
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :
L'Adjointe
Pascale GOGUET